



## Utilisation de FBI

**Thématique : FBI**

**Destinataires : Ligues, Comités et Clubs**

**Nombre de pièces jointes : 0**

**Information**

**Diffusion vers : Ligues, Comités, Clubs**

**Echéance de réponse :**

La FFBB a créé le logiciel FBI, à l'attention des clubs, des comités et des ligues afin de faciliter la gestion de l'ensemble des informations relatives aux licenciés et aux groupements sportifs.

Nous vous rappelons que FBI est propriété exclusive de la Fédération, laquelle met à disposition des organismes précités des codes d'accès permettant l'utilisation de ce logiciel. Il ne s'agit pas d'un transfert de droits mais simplement d'une **concession d'un droit d'usage du logiciel**.

La FFBB autorise donc uniquement les clubs et ses organismes déconcentrés à utiliser FBI via un code d'accès afin d'en limiter l'usage. Il en est de la responsabilité des présidents des groupements sportifs de veiller à ce qu'un nombre limité (secrétaire et/ou correspondant du club) ait accès à ces codes FBI. Ce droit d'utilisation, consenti par la FFBB aux clubs, ne peut être cédé par les utilisateurs.

Le logiciel FBI, déclaré à la CNIL, traite des données personnelles et confidentielles et regroupe des informations qui doivent être strictement protégées. Les groupements sportifs sont susceptibles d'engager leurs responsabilités en cas de violation de cette confidentialité.

Ainsi, toute utilisation par une personne tierce ne bénéficiant pas d'une autorisation d'usage du logiciel FBI est donc formellement interdite et constitue un délit, au même titre que la cession des codes d'accès à un tiers (article 226-22 du Code Pénal).

A ce titre, les créations ou renouvellements de licence doivent obligatoirement être saisis par les associations (ou les organismes fédéraux) car l'établissement des licences et la transmission des codes d'accès relèvent de la responsabilité du président de l'association.

En conséquence, toute saisie par une personne extérieure du club place également l'association en situation d'infraction vis-à-vis des Règlements Généraux de la FFBB et s'expose à des sanctions disciplinaires.

Contact : Maxime DESTAMPES

Tél. : 01.53.94.26.15

E-mail : [servicejuridique@ffbb.com](mailto:servicejuridique@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Maxime DESTAMPES Juriste	Stéphanie PIOGER Vice-présidente	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2017-05-09 6 Code d'accès FBI	